



RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00466

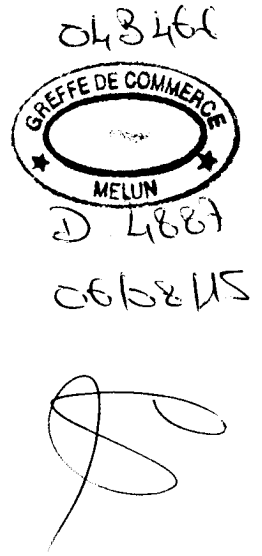
Numéro SIREN : 453 537 482

Nom ou dénomination : A. AUTREMENT

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2015 sous le numéro de dépôt 4887

A.AUTREMENT
SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : Route de Melun
77166 GRISY SUISNES

453 537 482 RCS MELUN



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2015

L'an deux mille quinze,
Le trente juin,
A 10 heures 30,

Les associés de la société A.AUTREMENT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sis Route de Melun 77166 GRISY SUISNES, sur convocation faite par lettre simple à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hervé SERVETTAZ, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Mathieu NOEL est désigné comme secrétaire.

La société RELAIS COMPTA SHA, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité du capital, elle est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés à l'associée ou tenus à sa disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Démission du Commissaire aux comptes titulaire,
- Démission du Commissaire aux comptes suppléant,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de la société Relais Compta SHA (Sylvain Heurtier Audit), Commissaire aux Comptes titulaire avec effet au 30 juin 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle qu'il a donc été proposé à la société OPEN CONSEIL, Commissaire aux Comptes suppléante, de remplacer la société Relais Compta SHA dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, conformément à la loi, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Toutefois, la société OPEN CONSEIL démissionne également de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant à effet du 30 juin 2015. L'Assemblée Générale en prend donc acte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et en conséquence des démissions du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant décide de nommer :

- Monsieur Sylvain HEURTIER, domicilié 9 Allée Jean de la Croix 77200 TORCY, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- la société OPEN CONSEIL, domiciliée 71-73 Avenue de Saint Mandé 75012 PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Sylvain HEURTIER et la société OPEN CONSEIL ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a series of sharp, angular strokes.